

NOTE A MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES
DU CONSEIL COMMUNAL

Nous avons l'honneur de vous informer que les demandes ci-après sont ajoutées au point 8 de l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 26 janvier 2016 :

SEANCE PUBLIQUE

8.1. Demande de Madame la Conseillère GELENNE :

- Suite au fait que les automobilistes sont verbalisés lorsqu'ils se stationnent avenue Delchambre, quelles solutions sont apportées par le Collège pour remédier au manque d'emplacements de parking, notamment dans cette partie de la Ville ?

8.2. Demande de Madame la Conseillère BRUYERE :

- Détails sur le futur "sons et lumières-anniversaire" de l'Hôtel de Ville.

8.3. Demande de Monsieur le Conseiller COGOLATI :

- Motion pour un moratoire sur la prolongation de Tihange 1 et 2 - Décision à prendre.

8.4. Demande de Monsieur le Conseiller TARONNA :

- rue des Brasseurs - Réception des récents travaux.

8.5. Demande de Monsieur le Conseiller CATOUL :

- Parking CHRH - Construction d'un étage et réparation de la Rampe d'Orval - A-t-on prévu une alternative pour un parking pour les patients et les employés ?

8.6. Demande de Monsieur le Conseiller TARONNA :

- Patinoire et marché de Noël - Manifestation controversée.

8.7. Demande de Monsieur le Conseiller CATOUL :

- Au niveau mobilité - Pourquoi ne pas revoir les pistes cyclables (Pont Baudouin, quai de Namur, avenue Delchambre, avenue des Ardennes, ...).

8.8. Demande de Monsieur le Conseiller CATOUL :

- Parking face au Mirage Games dangereux quand on sort de la rue de l'Harmonie.

8.9. Demande de Monsieur le Conseiller CATOUL :

- Revoir le site Internet de la Ville au niveau du début des heures d'activités.

8.10. Demande de Monsieur le Conseiller CATOUL :

- Navettes de bus entre les zonings de Tihange et Ben-Ahin.

8.11. Demande de Monsieur le Conseiller CATOUL :

- Pourquoi l'absence de sapins rue des Fouarges, rue des Brasseurs et d'autres rues ?

8.12. Demande de Monsieur le Conseiller CATOUL :

- Diminution de 10 € des jetons de présence.

Veillez agréer l'assurance de notre considération distinguée.

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE BOURGMESTRE,

M. BORLEE.

Ch. COLLIGNON.